



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Le Ministère de l'Intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

LARS AUTO-MOTO ECOLE
3 PLACE DE LA GARE
94290 – VILLENEUVE-LE-ROI

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

« QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE »

reconnu par le Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du 07.02.18 jusqu'au 07.02.21

Pour le Préfet et par délégation
Le préfet de département ou son représentant

Sebastien LIME

Site Internet : www.securite-routiere.gouv.fr